

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 31 mai 2016**

---

Délibération n° 2016 - 31/05/2016 – 20

*Motion*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 28 voix pour (unanimité) :**

**la motion suivante :**

"A propos de la suppression de crédit sur la MIREs:

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne s'indigne de l'annonce brutale du projet de suppression par décret de 256 millions d'euros de crédits 2016 pour la "Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur" sur le programme formations supérieures et recherche universitaire. Cette décision contredit les engagements du gouvernement. Même si, conformément aux déclarations de Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon dans un communiqué du lundi 23 mai, le prélèvement sera effectué sur les fonds de roulement et non en suppression d'autorisations d'engagement, le fond de roulement n'est pas une source miraculeuse de budget supplémentaire. C'est une marge indispensable qui permet aux établissements de payer en temps et en heure leurs factures et leurs personnels. C'est aussi ce qui garantit leur capacité à financer sans accident leurs dépenses d'investissements (opérations immobilières, grands équipements scientifiques ...). Le risque est grand que la compensation des crédits perdus se traduise par un renoncement à la publication de postes. Cette décision prise dans l'urgence risque de coûter à terme très cher à la collectivité. Le conseil d'administration demande au gouvernement de surseoir à ce projet contre-productif, et de considérer réellement la recherche et l'enseignement supérieur comme un investissement d'avenir."

Dijon, le 1<sup>er</sup> juin 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement